

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DAC 270 Subvention à l'association Institut de Théologie Orthodoxe (19e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Institut de Théologie Orthodoxe, 93, rue de Crimée, Paris 19e ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Institut de Théologie Orthodoxe Saint Serge afin de lui permettre de poursuivre son atelier de chant byzantin slave en 2011 (2011_03674 / 25901). Son siège social est situé 93, rue de Crimée dans le 19e arrondissement.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2011, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.